

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de votants : 22  
Date de la convocation : 26 décembre 2023  
Date de publication : 18 janvier 2024

### ***Membres présents :***

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

### ***Membres excusés :***

Monsieur Séverine CALINON	Madame Joëlle LEPETZ	Monsieur Julien STOLZ
---------------------------	----------------------	-----------------------

### **Décision DB01/24**

**Objet : Conventions d'autorisation d'occupation du domaine public avec les utilisateurs du boulodrome couvert et règlement intérieur de l'équipement**

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition des clubs, le boulodrome couvert situé avenue de Lahr à Dole.

Afin de pouvoir pratiquer leur activité spécifique, la Boule Doloise, la Pétanque du Bas-Jura, le Dole Pétanque Club, la Retraite Sportive du Grand Dole et l'Amicale Pétanque Champvans Foyer Rural utilisent les locaux du boulodrome.

Une convention est consentie pour chaque association à compter du 1er janvier 2024, renouvelable de façon tacite pendant deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

En outre, un règlement intérieur a été rédigé afin de préciser les conditions d'utilisation du boulodrome couvert.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'utilisation du boulodrome couvert à Dole par les différentes associations, ainsi que le règlement intérieur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à la présente décision, ainsi que le règlement intérieur de l'équipement ci-annexés.

SCRUTIN

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Sports
- Associations concernées

*Fait à Dole, le 11 janvier 2024.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Président,*



*Jean-Pascal FICHÈRE.*